



# Préparation de la rentrée 2021

## Augmentation des décharges en premier degré

SGEC/2021/  
14/01/2021

---

DESTINATAIRES : Secrétaires Généraux de CAEC ;  
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

POUR INFORMATION : Directeurs diocésains

---

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je vous prie de trouver, ci-joint, après correction, le fichier de **calcul du coût de l'augmentation des décharges** des chefs d'établissement du premier degré à la rentrée prochaine.

Ce calcul a été établi à partir des chefs d'établissement eux-mêmes et non des tailles de chaque école. Il tient donc compte des directions multi-sites.

Conformément aux annonces du Ministère de l'Education Nationale, ce calcul prend en compte les modifications suivantes :

- 1) Augmentation de 2 jours par an des décharges des chefs d'établissement des écoles de 1, 2 et 3 classes. (Ces augmentations aboutissent pour la majorité des académies à une quotité négligeable qui disparaîtra dans les arrondis de dotation).
- 2) L'augmentation des décharges des chefs d'établissement des écoles de 9 classes dont la quotité de décharge passe de 33% à 50 % soit une augmentation de 0,16.
- 3) L'augmentation des décharges des chefs d'établissement des écoles de 13 classes dont la quotité de décharge passe de 50 % à 75% soit une augmentation de 0,25.

Les coûts ainsi calculés seront pris en compte dans le calcul du schéma d'emploi de la rentrée 2021, en cours d'arbitrage avec le Ministère de l'Education Nationale.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON  
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique